

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 NOVEMBRE 2022

DE LA RETRAITE SPORTIVE DE PARIS

Procès-verbal

Le 15 novembre 2022, s'est tenue à Paris, au CISP Ravel – 6 Avenue Maurice Ravel à PARIS 12^{ème} arrondissement, l'Assemblée générale de la Retraite Sportive de Paris sur convocation du Président datée du 21 Octobre 2022.

Les membres de l'association étaient appelés à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 30 novembre 2021,
- Rapport moral du Président,
- Rapport sur les activités physiques et sportives,
- Point sur la formation des animateurs,
- Rapport financier : comptes de résultat et bilan de l'exercice 2021-2022
 - o Approbation,
 - o Affectation du résultat.
- Présentation du budget prévisionnel pour l'exercice 2022-2023
 - o Approbation
- Bilan des forums
- Cotisation statutaire et tarifs des activités 2023-2024
- Élection partielle au Comité directeur
- Questions diverses

Il a été établi une feuille d'émargement signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

L'Assemblée est présidée par Pascal PÂRIS, Président de l'association, assisté de Jeanne GORZA, Vice-Présidente, de Danièle CAZAUX, Secrétaire Générale, d'Éric SCHNELL, Trésorier, d'Arlette PIQUET-MONJARRET, Trésorière-adjointe, et de Philippe MOLLON DESCHAMPS, Secrétaire général-adjoint.

La séance est ouverte à 14h00 par le Président qui remercie les membres présents d'avoir bien voulu assister à cette Assemblée Générale ainsi que Mme Patricia Evrard, Présidente du Corers Ile de France et membre de Comité directeur de la RSP, et passe à l'examen des différents points inscrits à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 30 novembre 2021.

Pascal PÂRIS soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la réunion du 30 novembre 2021.

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 30 novembre 2021.

2. RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Pascal Pâris revient sur la saison 2021-2022, qui fut pour le club et pour ses adhérents une année encore perturbée par les incidences du Covid 19, notamment pour les activités aquatiques.

Ainsi, la natation a été suspendue pour l'ensemble de l'année et la fermeture de nombreux bassins pour travaux ont conduit à effectuer des relogements de participants et à maintenir la rémunération sans activité de maîtres-nageurs privés de leur outil de travail.

Au niveau des effectifs, l'association, n'a pas retrouvé le niveau atteint à la saison d'avant le Covid. Les recettes ont donc diminué mathématiquement, évolution amplifiée par la baisse du nombre d'adhérents pratiquant plusieurs activités au sein du club.

L'incidence de ces événements a eu un double effet négatif : le mécontentement des adhérents et un impact financier significatif sur les comptes de l'association.

Puis le Président présente une photographie très détaillée des effectifs du club qui ont légèrement augmenté cette saison pour se fixer à 754 adhérents contre 735 l'an dernier et 967 en 2019/2020.

Les femmes représentent encore cette saison 82% des effectifs contre 18% pour les hommes.

La pyramide des âges montre un net vieillissement de l'ensemble des adhérents, avec une large représentation des personnes âgées de 70 à 79 ans.

La majorité des adhérents habitent le 13^{ème}, le 12^{ème} et le 14^{ème} arrondissement

En matière de communication, Pascal Pâris salue le travail de Danièle Cazaux, qui fait vivre notre blog qui a bien tenu son rôle de support d'information le plus direct et le plus rapide entre les adhérents et l'association.

Pascal Pâris n'oublie pas non plus Philippe Mollon-Deschamps, responsable de la confection des documents de communication, qui s'est chargé cette année du diaporama de l'Assemblée Générale.

Pour assurer le futur de la RSP, le club s'inscrit en permanence dans une dynamique de pouvoir créer de nouvelles activités. Cette année le catalogue s'est enrichi du Beach Volley et Golf.

Concernant l'animation le Président indique que les activités sont encadrées par 27 animateurs bénévoles (- 2) et 10 animateurs salariés (- 3). Ainsi que 16 bénévoles administratifs (+ 2) qui assurent les permanences hebdomadaires.

En abordant ce thème de l'animation, et en constatant la poursuite de la baisse des effectifs des animateurs bénévoles, Pascal Pâris attire une nouvelle fois l'attention de l'Assemblée sur cette évolution qui engendre beaucoup d'incertitudes sur le fonctionnement à venir des clubs de la Retraite Sportive.

La tendance pour le futur, souligne le Président est une orientation de plus en plus forte vers la professionnalisation.

Le revers de la médaille est que cette solution aura un coût qu'il faudra bien absorber au sein des clubs et donc aura inévitablement un impact sur le niveau des tarifs des activités.

Aujourd'hui nous sommes dans une période de transition ce qui rend d'autant plus difficile la gestion du club qui ne parvient pas à trouver parmi ses adhérents les bonnes volontés dont il a besoin et qui devra à moyen terme renouveler son équipe dirigeante.

Pour illustrer son propos, le Président cite comme exemple le Tennis de Table, pour lequel cela fait plusieurs années qu'est enregistré l'absence d'un animateur. Personne encore à ce jour, ne s'est porté candidat pour suivre la formation. Cette situation est contraire au règlement fédéral. Ainsi le Comité Directeur a décidé de ne garder qu'un seul créneau pour cette activité, pensant que l'existence de trois créneaux par semaine pouvait être un frein à l'émergence d'un animateur.

Si malgré cette mesure aucun candidat ne se déclare, soit il conviendra de recourir à un éducateur salarié avec un relèvement significatif du tarif de l'activité, soit cette activité sera supprimée dès la saison prochaine.

Un déficit d'animateurs existe aussi en Randonnée pédestre, en Marche nordique, en Swin golf.

Pascal Pâris insiste une nouvelle fois sur le fait que s'inscrire à la RSP implique dans la mesure de sa disponibilité, de ses capacités, de chercher à participer à l'animation administrative ou sportive du club.

Il en va de la pérennité de l'association dont la philosophie est de mettre des seniors au service des seniors.

Après avoir rappelé que les adhérents sont invités à élire 8 nouveaux membres au Comité directeur, Pascal Pâris conclut son rapport en remerciant toutes celles et tous ceux qui tout au long de la saison donnent de leur temps sans compter pour assurer l'accueil, la gestion administrative

et comptable, la présence externe du club et l'animation des activités, car sans elles la RSP n'existerait pas.

3. RAPPORT SUR LES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

Le Président passe la parole à Danièle Cazaux, Secrétaire Générale, pour commenter le rapport sur les activités.

Le bilan sportif de la saison montre que les 754 adhérents se répartissent sur 14 activités, 59 créneaux horaires animés par des bénévoles ou des salariés et 7 créneaux assurés par SOS Educateurs, au sein de 20 équipements.

Il est constaté une forte participation en Gymnastique de maintien en forme, en Randonnée pédestre, et en Marche nordique.

L'Aquagym a fortement diminué en raison des difficultés rencontrées. Les cours de natations ont été annulés.

A noter que la majorité des licenciés pratiquent encore plusieurs activités et il est constaté une grande fidélité des licenciés dans la mesure où nombreux sont ceux qui ont renouvelé leur inscription.

En conclusion, Danièle Cazaux insiste sur le besoin urgent d'animateurs, sachant que l'objectif de la RSP reste de diminuer au maximum le nombre des animateurs salariés lorsque ceux-ci ne sont pas obligatoires.

Une adhérente demande si un animateur se forme en Tennis de table, est-ce qu'il aura l'obligation de venir à chaque séance. Danièle Cazaux répond par l'affirmative, sauf cas de force majeure.

Un autre participant souhaite évoquer le manque d'animateur depuis septembre dernier en Aquagym dans le petit bassin à la piscine Nakache. Il demande dans quel délai, un nouveau maître-nageur sera-t-il recruté.

Pascal Pâris précise que ce recrutement est en cours mais que cela sera sans doute long car proposer une seule heure par semaine n'intéresse pas les éventuels candidats.

Une adhérente demande si un remboursement est envisageable ?

Pascal Pâris espère trouver la solution. Si ce recrutement tardait trop, il sera fait appel à du personnel intérimaire ce qui coûtera plus cher pour le club car 1 heure est payée 4 heures.

4. RAPPORT SUR LES FORMATIONS

Pascal Pâris passe la parole à Bogena Agnes, responsable des formations de la RSP.

Durant la saison 2021-2022, trois personnes ont suivi une formation : une personne a fait le parcours complet, c'est-à-dire, la FCB, la formation commune de base, le M1, formation commune à toutes les activités et le M2 formation de la spécialité en Marche Nordique. Une personne a terminé son parcours commencé en 2020 en activité dansée, et une personne membre du Comité directeur a bénéficié d'une formation FCB.

12 animateurs ont renouvelé leur PSC1, Prévention et Secours Civil niveau 1.

Bogena Agnes souligne que ce bilan n'est pas satisfaisant et montre la fragilité du système et lance un appel pour susciter les bonnes volontés.

Concernant les formations 2022-2023, seules trois personnes ont exprimé leur souhait de s'investir et de bénéficier d'une formation : un membre du Comité directeur vient de faire une demande de stage FCB, un animateur de Marche Nordique s'est inscrit dans le cadre de la formation continue pour un M2 spécialité Randonnée pédestre et une nouvelle adhérente a exprimé son souhait de commencer une formation pour devenir animatrice de Marche nordique.

Pascal Pâris passe ensuite la parole à Frédéric Gorza, un des animateurs bénévoles du Tir à l'arc, qui souhaite évoquer l'activité Beach-Volley lancée cette année.

Frédéric Gorza a suivi quelques séances de cette activité, et ce fut une belle découverte pour lui qui n'est pas amateur de jeux de ballon. L'animateur est de très bon niveau et il insiste sur les bienfaits de cette activité et invite les personnes qui hésitent encore, à venir faire un essai.

Pascal Pâris confirme que le Beach Volley développe les réflexes, la coordination entre le ballon, les mains et les pieds et l'équilibre. Cette activité fait l'objet d'un partenariat avec une structure dont le but est de développer ce sport pour les seniors.

5. RAPPORT FINANCIER : COMPTES DE RÉSULTATS ET BILAN DE L'EXERCICE 2021-2022

Le Président passe ensuite la parole à Éric Schnell, Trésorier, pour qu'il commente le compte de résultat et le bilan de l'exercice.

Éric Schnell, indique que le résultat de l'exercice est positif de 2,1 K€, mais précise qu'il y a un effet trompeur qui réside dans la reprise d'une provision de 8 K€ qui avait été constituée dans le passé. Le résultat économique réel est en fait négatif de 6 K€.

Les recettes reflètent la vitalité de l'association et se fixent à un peu plus de 100 K€ au même niveau qu'à la saison précédente. Toutefois, si le nombre d'adhérents a légèrement augmenté, par contre, la recette moyenne des activités est tombée à 122 € contre 128 € la saison précédente et 133 € l'année d'avant. Cette évolution engendre une spirale négative. Cela s'explique par le fait que l'Aquagym, la Natation et le Qi Gong ont chuté en nombre de participants, générant une perte de recette de 8,1 K€, qui n'a pas été comblée par des activités en progression telles que la Randonnée, la Marche nordique, la Danse et le Tir à l'arc qui ont rapporté 1,9 K€. Ce phénomène s'est déjà produit l'an dernier.

En outre les dépenses liées aux activités se sont accrues par les effets du Covid qui entraînent des remboursements qui sont passées de 400 € pour monter à 7,4 K€ d'un exercice sur l'autre.

Pascal Pâris précise que ces 7,4 K€ sont dus aux remboursements de la Natation supprimée en 2021-2022. L'année dernière, le remboursement Covid avait coûté 45 K€.

Éric Schnell reprend son exposé, sur les Frais fixes du siège, 27 K€, au même niveau que l'année dernière ce qui montre une bonne maîtrise de ces postes de dépenses.

La seule augmentation significative des frais de siège, c'est le renouvellement bail des locaux du siège et de l'ajustement de la caution déposée à l'origine.

En ce qui concerne le bilan, au passif, les capitaux propres se fixent à 111 K€ et les provisions à 22 K€ enregistrent la reprise de provision de 8 K€. Les dettes s'établissent à 4 K€.

A l'actif, les immobilisations financières de 6 K€ représente la caution liée au bail des locaux du siège. Les disponibilités s'élèvent à 131 K€ contre 136 K€ à l'exercice antérieur.

Au total le bilan se fixe à 138 K€ contre 142 K€ l'exercice précédent.

6 PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL

Éric Schnell indique que le budget de l'année 2022/2023 est prévu en déficit de près de 9 K€ avec un total de dépenses à 122 K€, prenant en compte le renouvellement informatique pour 7 K€ avec un amortissement du matériel sur trois ans pour 2 K€ et une maintenance annuelle pour 5 K€. La location des équipements de la ville de Paris est portée à 15 K€.

Pascal Pâris précise que cette facturation à hauteur de 15 K€ représentent une année « en vitesse de croisière », il ne faut donc pas les comparer avec les 7 K€ de la saison 2021-2022, où de nombreuses piscines ont été fermées.

Les produits sont estimés à 113 K€ sur la base d'un effectif d'adhérents à 800.

Le Trésorier souligne que cela fera trois années consécutives en déficit économique et qu'il ne conviendrait pas de poursuivre sur cette trajectoire, d'autant que la perspective d'une plus large professionnalisation augmenterait structurellement le niveau des charges.

Par ailleurs, Éric Schnell rappelle qu'il y a une obligation pour les associations d'évaluer le travail des bénévoles ce qui permettrait de demander des subventions aux diverses institutions qui tiennent compte du coût du bénévolat.

Après avoir remercié Éric Schnell pour son commentaire des comptes, Pascal Pâris rappelle que les disponibilités de l'association sont de 131 K€ ce qui représentent environ une année de fonctionnement, sans recettes. Il ne serait pas raisonnable que les réserves de l'association diminuent davantage.

Une discussion s'engage alors avec certains participants sur la situation financière de la RSP par rapport aux autres clubs de la Retraite Sportive et sur le manque grandissant de bénévoles.

Le Président soumet ensuite au vote de l'Assemblée les résolutions suivantes :

Première résolution :

Après avoir entendu les rapports présentés, l'Assemblée Générale approuve lesdits rapports et donne quitus au Comité Directeur pour sa gestion de l'exercice.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

Après avoir entendu le rapport financier, l'Assemblée Générale approuve le compte de résultat et le bilan de l'exercice pour la saison 2021-2022, elle décide d'affecter le résultat positif de 2.116,25€ en report à nouveau.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

Après avoir entendu le projet de Budget Prévisionnel, l'Assemblée Générale approuve le budget établi pour l'exercice 2022-2023.

Résolution adoptée à l'unanimité.

6. BILAN DES FORUMS

Pascal PÂRIS passe ensuite la parole à Jeanne Gorza, Vice-Présidente et responsable de l'Accueil qui a en charge l'ensemble de la logistique des forums.

Jeanne Gorza tient à remercier vivement toutes les personnes qui se sont mobilisées pour assurer la participation de la RSP à tous les forums qui se sont déroulés début septembre.

Jeanne Gorza ajoute qu'il serait souhaitable que nous participions au forum du 18^{ème} arrondissement à l'avenir, car nous y disposons d'une très belle salle de gymnastique.

Pascal Pâris souligne l'importance de ces manifestations, cette année nous étions également présents au Printemps des Seniors tenu à la mairie du 13^{ème}, et au Salon des seniors à la porte de Versailles.

A une question d'une adhérente, Jeanne Gorza répond qu'il est difficile de quantifier les retombées immédiates de ces manifestations, il arrive que des personnes se manifestent des mois, voire des années plus tard. En revanche certaines personnes venues au Printemps des Seniors se sont présentées à la permanence tout de suite après la manifestation.

Jeanne Gorza conclut son intervention en indiquant avoir reçu environ 600 personnes lors de ces manifestations.

Pascal Pâris indique que ces manifestations ont forcément des retombées et elles permettent de nous faire connaître.

7. COTISATION STATUTAIRE ET TARIFS DES ACTIVITÉS – SAISON 2023-2024

Le Président rappelle que pour la saison en cours, la cotisation statutaire à 42 € et les tarifs des activités n'ont pas été changés depuis deux ans.

La situation financière de l'association est défavorable. Les dépenses de fonctionnement évoluent peu et restent maîtrisées.

Le retour à l'équilibre des comptes, notamment dans un contexte économique inflationniste, passent par une augmentation des recettes, seul levier sur lequel il est possible d'agir. Le niveau des recettes se révèle aujourd'hui insuffisant de l'ordre de 10 à 15 K€.

Le Comité Directeur propose donc à l'Assemblée d'augmenter la cotisation statutaire à 45 € sachant qu'au niveau de la Fédération, il est possible également qu'elle relève sa cotisation. Le Président rappelle que sur ces 45 €, il ne reste au club que 15 € après les prélèvements destinés au Coders, Corers et à la Fédération.

Le Comité directeur propose sur les tarifs des activités une augmentation générale de 10 €, à l'exception du Beach-Volley et du Golf en raison de leur mise en place récente et des conventions de partenariat existantes avec Sand System pour Beach-Volley et Golf 13 pour le Golf.

Patricia Evrard indique que la Fédération est engagée dans un chantier colossal de modernisation de son système informatique rendu obligatoire par la nouvelle loi du sport de mars 2022 et qui va impacter tous les clubs, dès la rentrée 2023. Une nouvelle augmentation de l'adhésion sera mise au vote de l'AG de la FFRS le 15 décembre 2022. Une augmentation de 3 € reste minime et le club sera sans doute amené à augmenter encore l'année suivante.

Éric Schnell demande si le Ministère des Sports subventionne ces modernisations informatiques. Patricia Evrard répond par l'affirmative mais pour une part très faible. Il contribuera à hauteur de 150 K€ sur un chantier qui coûtera entre 1,5 M€ et 2 M€. La différence sera financée par un emprunt sur sept ans.

Un large débat s'instaure sur les propositions d'augmentation faites par le Comité directeur à l'issue duquel l'Assemblée se montre favorable au relèvement des tarifs des activités de 10 € et, concernant la cotisation statutaire, à donner pouvoir au Comité directeur d'en arrêter le montant en fonction de l'augmentation qu'aura décidé la Fédération pour sa propre cotisation.

Un participant estime que si l'augmentation de la cotisation de la Fédération est de 10 €, voire 15 €, il serait judicieux de mettre une limite au pouvoir donné au Comité directeur en précisant jusqu'à combien l'AG donne une délégation.

Pascal Pâris soumet alors à l'Assemblée la résolution suivante :

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale approuve les tarifs des activités pour la future saison 2023-2024 sur la base de la proposition faite par le Comité directeur.

Concernant la cotisation statutaire, elle donne pouvoir au Comité directeur de l'augmenter à due concurrence de l'augmentation de la cotisation de la Fédération dans la limite de 55 €

Résolution adoptée à l'unanimité.

8. ELECTION PARTIELLE AU COMITE DIRECTEUR

Pascal Pâris précise que le Comité Directeur est actuellement composé de 17 membres dont aujourd'hui 6 membres sortants souhaitent renouveler leur mandat :

Danièle Cazaux, Danièle Goldberg, Jeanne Gorza, Philippe Mollon-Deschamps, Pascal Pâris, Jean Vidal.

Et 2 postes vacants, suite à deux démissions, pour lesquels le Président informe avoir reçu 2 candidatures : celle de Mme Zaïna Mechouek et celle de Mme Monique Le Gall qui n'est pas présente dans la salle.

Mme Chantal Helle se présente alors spontanément pour être membre du Comité directeur.

Cinquième résolution :

Après avoir entendu la présentation de chacun des candidats pour devenir membre du Comité directeur, l'Assemblée Générale nomme pour trois ans aux huit postes à pourvoir :

Mmes Danièle CAZAUX, Danièle GOLDBERG, Jeanne GORZA, Zaïna MECHEUEK, Chantal HELLE.

Mrs Philippe MOLLON-DESCHAMPS, Pascal PÂRIS, Jean VIDAL.

Résolution adoptée à l'unanimité

9. QUESTIONS DIVERSES :

Un adhérent demande, concernant les activités physiques sur ordonnance, s'il est possible de contacter une représentation ou un comité de médecins par arrondissement pour faire connaître et promouvoir la RSP.

Pascal Pâris répond que ce sujet a été examiné en Bureau. La conclusion est que nous ne sommes pas favorables à la prise en charge de ce type d'activités car nous ne disposons pas d'animateurs ayant les capacités et formés pour prendre en charge ce type de personnes qui ont subi ou connaissent encore une maladie. Nous ne répondrions pas efficacement et en sécurité, à ce type d'ordonnance.

Patricia Evrard informe que la Fédération a reçu la labellisation du Ministère de la Santé, pour ce genre d'actions à travers sa formation de SMS (Séances Multi-activités pour Seniors).

La difficulté est que nous sommes face à une concurrence des maisons de santé qui proposent des ateliers animés par des professionnels salariés diplômés APA (Activité Physique Adaptée).

Notre médecin régional a été approchée par ces maisons de santé mais elle n'a pas senti un réel désir de travailler avec notre association.

Éric Schnell souhaite savoir combien de personnes sont présentes à cette Assemblée.

Jeanne Gorza indique qu'il y a 234 personnes présentes et représentées.

Madame Sylvie Décurey, animatrice de randonnée pédestre, intervient au sujet des randonnées qu'elle souhaitait organiser en juillet et août. En effet, elle a reçu un mail stipulant qu'« étant donné que ces randonnées auront lieu en dehors des dates d'ouvertures de la RSP, celles-ci sont à l'initiative des animateurs et sous leur responsabilité »

Mme Décurey manifeste son désaccord sur ce point dans la mesure où les adhérents payant une cotisation qui va de septembre à fin août, elle estime qu'elle peut organiser des randonnées pendant les vacances scolaires et qu'elle reste couverte par l'assurance fédérale, tout comme les randonneurs. Elle ne comprend pas cette restriction qui priveraient les adhérents qui ne peuvent pas partir en vacances de bénéficier d'une activité de plein air.

Un large débat s'engage, auquel participent Thierry Jacqmin, Jean Vidal, Patrick Chandèze et le Président, sur la notion de responsabilité et d'assurance en cas d'incident durant le déroulement d'activités alors que les bureaux de la RSP sont fermés.

Pour conclure le débat, Patricia Evrard propose d'interroger la Fédération par mail sur cette question.

Pascal Pâris précise la question : Est-ce que, lorsque les bureaux du club sont fermés, quelle que soit l'activité, l'activité organisée par un animateur, est-elle bien couverte en cas d'accident par l'assurance fédérale et comment s'articule le jeu des responsabilités civile et pénale entre l'animateur, le Président et l'association.

A l'issue de ce débat, personne ne demandant plus la parole, le Président clôt l'Assemblée Générale et remercie les participants de leur présence.



Pascal PÂRIS
Président



Danièle CAZAUX
Secrétaire générale